

MAIRIE DE FUMEL
Secrétariat Général

Projet Educatif Territorial

(PEDT)

2015-2018



MAIRIE DE FUMEL Place du Château 47501 FUMEL Cédex
Tél. : 05.53.49.59.69 – Fax : 05.53.49.59.67

SOMMAIRE

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Septembre 2015 – septembre 2018
Commune de FUMEL

La ville de Fumel a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 car elle n'était pas en capacité de proposer un projet éducatif territorial construit pour la rentrée 2013. Le Conseil Municipal, a donc en séance du 18 février 2013, demandé le report de cette réforme pour la rentrée suivante afin de se laisser le temps de la réflexion. Durant l'année scolaire 2013-2014, plusieurs réunions ont été programmées avec les directeurs d'école, l'ensemble du personnel communal affecté aux écoles, les délégués des parents d'élèves, les associations sportives et culturelles locales ainsi que la DJSCS.

Après un premier semestre de mise en place des TAP (septembre 2014 – Février 2015), un bilan intermédiaire a été établi et permet de nourrir le PEDT à venir pour les 3 années futures.

Le PEDT ci-après présenté, dont le principal objectif est le bien être et l'épanouissement de l'enfant a été élaboré par les élus et les services municipaux en partenariat avec l'Education Nationale, les parents d'élèves, les associations et les animateurs intervenant sur les TAP.

I. DIAGNOSTIC

1. Présentation de la ville et son environnement.

Fumel est une ville de 5 154 habitants, située dans le département du Lot et Garonne, en région Aquitaine. Fumel est à la fois, le chef lieu de Canton et le siège d'une Communauté de Communes appelée « Fumel -Communauté ». Cette dernière est composée de 19 communes et rassemble près de 20.000 habitants. Elle constitue un territoire fortement rural, situé au Nord Est du Lot et Garonne, et plutôt enclavé, ne bénéficiant d'aucun axe de communication structurant à l'échelle régionale et éloigné des grands axes régionaux. La ville préfecture Agen située à 1 heure environ de Fumel, et la sous préfecture de Villeneuve sur lot à 30 minutes environ constituent les pôles majeurs d'attractivité résidentielle et économique.

Ce Bassin de vie représente 5 % de la population départementale, avec les 2/3 concentrés au sein d'un noyau urbain formé par 3 communes, Fumel, Monsempron-Libos et Montayral.

La ville de Fumel constitue un pôle local plus dense.

L'industrie occupe une place prépondérante dans le paysage économique local, mais ce pôle industriel et métallurgique subit les effets de la désindustrialisation depuis les années 1970. L'économie locale reste fragile avec des lourdes pertes d'emplois (40 % en 20 ans) et la reconversion incertaine. Les actifs du territoire sont très peu qualifiés avec 75 % de la population qui n'atteint pas le niveau BAC.

Le taux de chômage du bassin d'emploi est le plus élevé du département.

CHIFFRES CLES pour la ville de FUMEL en 2011 :

5154 habitants	1994 emplois	2883 logements
36.5% de la population a plus de 60 ans	18.5% des emplois à temps partiel	10.9% de logements vacants
61% de foyers fiscaux non imposés	28.1% de la population n'a aucun diplôme	14.4% de parc locatif social (2008)

Le Fumélois est un territoire qui peine à maintenir sa population. Ce constat est lié à un déficit d'attractivité résidentielle : le solde migratoire négatif a creusé le déclin démographique (-0,5% entre 2006 et 2011 sur Fumel). Le renversement possible des tendances actuelles sera conditionné par l'arrivée de nouvelles populations : retraitées ou en fin d'activité professionnelle, mais aussi et surtout par l'installation de jeunes et de familles.

La baisse observée de la population de Fumel Communauté s'accompagne d'une diminution de la taille moyenne des ménages.

De manière générale, la part des retraités sur la population est importante et en augmentation. L'évolution de la structure de la population souligne le phénomène de vieillissement de la population engagé depuis les années 70. En 2006, pour la commune de Fumel, 33,2% de la population avait plus de 60 ans, pour 36,5% en 2011.
Ces éléments mettent en évidence un vieillissement localisé de la population conjugué à la baisse des jeunes, soit une proportion de plus en plus importante de personnes plus âgées par rapport aux jeunes.

Le niveau de vie est relativement faible sur le territoire (en dessous de la moyenne départementale). La commune de Fumel concentre les logements sociaux et présente des niveaux de revenus parmi les plus bas de l'intercommunalité.
La zone d'emploi de Villeneuve-Fumel a été récemment touchée par une hausse du chômage pour atteindre 11,4% au 1er trimestre 2014 (il était de 10,2% au 1er trimestre 2011 et 8,3% au 1er trimestre 2003). Elle présente un taux de chômage structurellement plus élevé que le département. Sur le territoire, les jeunes sont particulièrement touchés par les difficultés face à l'emploi (à Fumel, 71% des 15-24ans n'ont pas d'emploi).

Les actifs les plus représentés sont les ouvriers et les employés, puis dans une moindre mesure, les professions intermédiaires et les artisans-commerçants-chefs d'entreprises. Les agriculteurs exploitants sont minoritaires, de même que les cadres et personnels hautement qualifiés (qui ne représentent que 2,3% de la population fuméloise).

La population non scolarisée présentant un niveau bac ou supérieur est relativement faible sur le territoire intercommunal par rapport au département. Cependant, cette caractéristique a évolué dans les dernières années, et la tendance est aujourd'hui à une augmentation du niveau moyen de formation. Ceci traduit une évolution de la structure de la population et de l'économie, l'activité industrielle ouvrière ayant fortement diminuée. L'évolution du niveau de formation sera conditionnée non seulement par des filières développées localement, mais également par une économie capable d'attirer des cadres et des professions intermédiaires notamment.

Depuis une trentaine d'années, le parc de logements a régulièrement augmenté alors que la population ne cessait de diminuer. La Commune de Fumel rassemble 32% du parc de logements du territoire. Les logements locatifs représentent en tout environ 1/3 du parc total de résidences principales, ce qui correspond à la moyenne départementale. La part des logements locatifs, et en particulier sociaux, est particulièrement révélatrice du caractère urbain ou rural des communes. C'est à Fumel que l'on trouve le parc locatif le plus développé. Il y a un constat préoccupant lié à la vacance des logements et à l'habitat indigne. La part de logements vacants sur la commune de Fumel est passée de 9,8% en 2006 à 10,9% en 2011. La commune présente également une part relativement importante de logements potentiellement dangereux pour les habitants.

Le territoire accueille un tissu associatif dense et actif, moteur pour l'organisation d'animations et en matière d'organisation sociale, de création d'emplois et de services : intervenant dans les domaines sportif, de loisirs et culturel, ainsi que pour publics séniors. La culture et la valorisation des activités portées par diverses associations représentent un atout, et un enjeu majeur de modification de l'image du territoire, et d'amélioration de la qualité de vie pour les habitants du territoire.

2. Périmètre et public du PEDT

A l'échelle intercommunale, 2.941 enfants sont scolarisés dont 1.428 élèves en écoles maternelle et primaires, 1.003 élèves en collèges et 520 élèves en Lycées.

La ville de Fumel dispose sur sa commune :

❖ Enseignement secondaire :

- Un collège Jean Monnet : 390 élèves
- Un lycée d'enseignement général Marguerite Filhol : 365 élèves
- Un lycée professionnel Benoît d'Azy : 155 élèves

❖ Enseignement élémentaire et pré-élémentaire :

- 2 écoles maternelles
- 2 écoles élémentaires

Par délibération en date du 18 juillet 2014, le Conseil Municipal a décidé de la fermeture de l'école Maternelle du Chemin Rouge à compter de la rentrée de septembre 2015. Tous les enfants de maternelle seront alors scolarisés à l'école Maternelle du Centre à compter de cette même date.

Cette décision s'inscrit dans un contexte général de baisse des effectifs dans les écoles du bassin de vie Fumélois.

La ville de Fumel n'échappe pas à cette tendance, puisque la baisse accélérée des effectifs en maternelle à la rentrée de septembre 2014 a provoqué la fermeture de deux classes ; une à l'école maternelle du Chemin Rouge et l'autre à l'école maternelle du Centre.

Le public visé par le PEDT est celui des enfants de 3 à 11 ans.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés : 4 dont 3 à la rentrée de septembre 2015.

EFFECTIFS PAR ECOLE 2014 / 2015 (15 Février 2015)

Ecole Elémentaire Jean Jaurès : Avenue Jean Jaurès 47500 FUMEL

CP	47
CE1	41
CE2	39
CM1	39
CM2	46
CLIS	12
TOTAL	224

Ecole Elémentaire Chemin Rouge : Rue du Chemin Rouge 47500 FUMEL

CP	8
CE1	11
CE2	9
CM1	16
CM2	9
TOTAL	53

Ecole Maternelle Centre : Rue Pasteur 47500 FUMEL

TPS	19
PS	20
MS	26
GS	35
TOTAL	100

Ecole Maternelle Chemin Rouge : Rue du Chemin Rouge 47500 FUMEL

TPS	3
PS	7
MS	7
GS	5
TOTAL	22

Nombre d'enfants potentiellement concernés :
122 en écoles maternelles et
277 en écoles élémentaires

soit 399 enfants (chiffres de janvier 2015).

3. Atouts et contraintes du territoire

3.1 Atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre du PEDT :

- Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) : Le conseil communautaire du 12 février 2015 a adopté le CLEA. cf annexe 1

La volonté étant que tous les élèves bénéficient, au cours de leur scolarité, de plusieurs « parcours culturels » au cours desquels ils découvrent des spectacles ou des œuvres, rencontrent des artistes (comédiens, auteurs, plasticiens, musiciens, …) et pratiquent eux-mêmes des disciplines artistiques.

❖ Bibliothèque municipale et convention de lecture publique. Avec 1084 lecteurs dont 214 enfants en 2014, la Bibliothèque municipale participe activement à la politique culturelle de la ville. 33 % des lecteurs proviennent de la commune de Fumel.
La présence d'une médiatrice culturelle a permis d'accueillir 34 fois au cours de l'année 2014 les écoles de la commune qui se sont déplacées pour découvrir le lieu et se familiariser avec l'univers de lecture et des auteurs. De nombreux projets fédérateurs sont portés chaque année en partenariat avec l'Education Nationale. Cf rapport d'activité 2014 annexe 2.

❖ Projet Educatif Local et Contrat Educatif Local (commune de Fumel) cf annexe 3.
Parmi les objectifs du PEL, figurent la réussite scolaire des jeunes du territoire quel que soit leur âge et le développement de l'accès aux pratiques culturelles, éducatives et sportives des jeunes.
Des dispositifs tels que l'Accompagnement Educatif dans les écoles, l'existence du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) et le maintien des écoles dans l'actuel Réseau d'Education Prioritaire (REP) au sein de la carte d'éducation prioritaire concourent à la réussite scolaire des jeunes de la ville.

Par ailleurs, la ville de Fumel soutient activement les associations socioculturelles et sportives et met à leur disposition de nombreuses infrastructures :

- Parc des sports Henri Cavallier
- Dojo
- Piscine – Bassin d'initiation
- Centre culturel
- Ludothèque
- Maison des associations

D'importants investissements ont été réalisés par la commune pour améliorer ces infrastructures.

- Création d'une aire de jeux multisports (2012)
- Création d'un skate-parc (2011)
- Rénovation en cours du gymnase (2015)
- Rénovation du fronton de pelote basque (2013)
- Rénovation du Dojo (2014)
- Création d'un parcours santé et d'une base de jeux pour enfants
- Rénovation complète de la Bibliothèque municipale et renouvellement du mobilier (2011)
- Rénovation de la ludothèque (2012-2013)
- Création d'un théâtre d'eau (2014)
- Création d'une maison de quartier à Condat (2009)

Le « Forum des associations » appelé « Loisirs en fête » organisé chaque année par la Ville de Fumel permet de regrouper sur un même lieu (Parc des Sports en 2014) 42 associations qui font découvrir gratuitement au public leurs activités.
Cette promotion s'accompagne également d'une politique de professionnalisation des clubs sportifs.
En effet, la ville de Fumel en partenariat avec le Conseil Général de Lot-et-Garonne cofinance l'emploi d'un éducateur qualifié pour plusieurs clubs sportifs (Basket, boxe, foot, rugby).

De plus, la ville de Fumel emploie un éducateur sportif qualifié qu'elle met à disposition de nombreux clubs sportifs.

Le sport fait partie intégrante de la vie locale. Fumel Communauté édite chaque année un guide des associations sportives pour aider à choisir une ou plusieurs disciplines, et soutient au quotidien les clubs et les sportifs à travers plusieurs actions : la carte Pass'Sport pour que les plus jeunes bénéficient d'une réduction sur le prix d'une licence sportive, le dispositif local d'accompagnement qui permet aux clubs de se développer et de pérenniser les emplois, les rencontres sportives scolaires ou encore l'aide à la formation des éducateurs.

Toutes ces actions concourent à rendre le sport plus populaire et accessible à tous.

- ❖ Un patrimoine riche et diversifié valorisé par l'emploi d'une médiatrice culturelle.
  - Château de Bonaguil (monument classé)
  - Terrasses et jardins du Château de Fumel

❖ Une collaboration entre l'Education Nationale, le Conseil Général de Lot-et-Garonne, les services intercommunaux et les services communaux avec la mise en place de moyens humains et matériels, l'organisation commune de manifestations (Rendez-vous aux jardins par exemple) et la construction de nombreux projets dans les domaines sportifs et culturels (exposition annuelle dans les galeries du Château de Fumel sur une thématique traitée avec les enfants, la médiatrice culturelle de la bibliothèque et les écoles ; Château de Bonaguil avec des fiches pédagogiques de l'Education Nationale sur le site de l'IEN de Villeneuve sur Lot).

La ville de Fumel bénéficie d'une longue expérience de partenariat avec le milieu associatif et leur offre de nombreuses infrastructures comme la Maison des associations et le Centre d'Accueil Municipal de Moncany.

Il y a une volonté politique forte pour permettre à chaque enfant de la ville d'accéder à des parcours initiaux culturels et sportifs et leur donner les mêmes chances.

La gratuité des actions proposées permet à l'ensemble des enfants de participer : « le Noël des enfants », « les lectures de contes » à la bibliothèque, des spectacles offerts au Centre Culturel…

- ❖ Enfin, la commune encourage le personnel communal affecté dans les écoles à se former (formation continue, VAE, BAFA) et privilégie la qualification et les compétences lors des recrutements dans les écoles.

- ❖ La gratuité des transports scolaires sur la ville notamment pour la navette Condat – Fumel Centre ville.

- ❖ La faible participation financière des familles à la garderie (20€ l'année).

3.2 <u>Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT</u>

- ❖ Les écoles sont un peu éloignées des équipements et la plupart du temps le transport doit se faire en bus.

- ❖ Les équipements mis à disposition des enfants varient d'une école à l'autre :

  L'école élémentaire Jean Jaurès dispose :
  - d'une salle de gymnastique ;

- d’une bibliothèque ;
- d’un espace sportif couvert ;
- d’un espace extérieur enherbé ;
- d’une salle d’arts visuels servant également de garderie ;
- de deux salles de classe inoccupées.

L’école primaire du Chemin Rouge dispose :

- d’une salle polyvalente servant à la fois de cantine et de garderie pour l’école maternelle du Chemin Rouge ;
- d’une salle de gymnastique ;
- d’une petite bibliothèque.

Toutes les écoles accusent un déficit en équipement informatique et bureautique. L’effort de la collectivité devra porter sur ce point dans les années à venir.

L’école maternelle du Centre récemment rénovée dispose :

- d’une salle de cantine servant également de garderie ;
- d’une salle de jeux ;
- d’une classe inoccupée.

Peu d’espace extérieur abrité. Une réflexion est en cours pour intégrer les locaux, actuels de la crèche au sein de cette école et disposer ainsi d’espaces supplémentaires.

❖ Le mode d’accueil périscolaire proposé jusqu’à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires étaient la garderie et l’accompagnement éducatif (encadré par les enseignants). Certes, dans le cadre du CEL, plusieurs activités étaient proposées sur le temps de la pause méridienne et après la classe, mais il ne s’agissait pas d’un accueil de loisirs sans hébergement.

La commune ne peut donc s’appuyer sur ce dispositif pour mettre en place les TAP.

4. Actions menées sur le temps péri-scolaire

Le temps d’accueil avant la classe du matin concerne la garderie uniquement.

Sur le temps méridien, seule l’école primaire de Jean Jaurès propose des activités sportives encadrées par un éducateur sportif.

L’accompagnement éducatif est organisé après la classe, en fin de journée, encadré par des enseignants. Les ateliers proposés sont :

- Aide aux devoirs ;
- Atelier sciences ;
- Atelier jardin médiéval ;
- Atelier Espagnol.

Cette école dispose d’un self-service au niveau de la restauration et accueille près de 140 enfants.

Par ailleurs de nombreuses activités extra scolaires sont organisées sur le territoire du Fumélois. Ces dernières relèvent de l’intercommunalité ou des associations.

Les structures et actions existantes sont :

- Quatre accueils de loisirs ayant leur propre projet pédagogique ;
- Un dispositif « Ecole Ouverte » au Collège J. Monnet de Fumel ;
- Des associations socioculturelles et sportives ;
- Une ludothèque ;
- Plusieurs lieux ressources : Cinéma Liberty, GAP47, Bibliothèque ;
- Des semaines sportives et des chantiers jeunes ;
- Des équipements sportifs et culturels : Centre Culturel, Piscine de Fumel, Bassin d'initiation, Stade H. Cavallier, Dojo, Salle de Ping Pong, Stand de tir, Stade Intercommunal, Terrains de tennis, …

II. MODALITES PRATIQUES DU PEDT

- **Période de la journée** :

ECOLE	TAP
ECOLE MATERNELLE DU CENTRE	13h30 – 14h15
ECOLE ELEMENTAIRE DU CHEMIN ROUGE	15h45 – 16h30
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES	15h45 – 16h45 Mardi – jeudi - vendredi

- **Les jours concernés sont :**

- Lundi, à l'exception de l'école élémentaire Jean Jaurès où l'organisation du temps scolaire entre dans le régime dérogatoire avec une seule journée (le lundi) à 6h d'enseignement;
- Mardi ;
- Jeudi ;
- Vendredi.

- **Durée du PEDT :**

Trois ans maximum – année scolaire 2015-16, 2016-17, 2017-18.

L'année scolaire 2014-2015, première année de mise en place des TAP a servi de test pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Des ajustements seront intégrés dans le PEDT suite aux évaluations effectuées sur cette première année de test.

- **Demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire :**

❖ **Ecole élémentaire Jean Jaurès**

Après une première réunion de concertation entre les élus, les services municipaux, les enseignants et les associations de parents d'élèves pour l'école Jean Jaurès (mercredi 11 février 2015), il n'y avait eu d'accord sur une demande de dérogation ne sera formulée.

Néanmoins, après la fin du deuxième semestre 2014/2015, un consensus a été trouvé pour arrêter une organisation du temps scolaire dérogatoire sur l'école élémentaire Jean Jaurès comme suit :

- 9h00 - 12h00 : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi ;
- 13h45 - 16h45 : lundi ;
- 13h45 – 15h45 : mardi, jeudi et vendredi.

❖ **Ecoles élémentaire du Chemin Rouge et maternelle du Centre**

La ville de Fumel a retenu le mercredi matin et les horaires proposés (9h00-12h00 et 13h30-15h45 ou 14h15-16h30) ne dépassent pas les maximas de 3h30 pour la demi-journée et de 5h30 pour la journée d'enseignement imposée par le décret pour les deux autres écoles.

- **Mode d'inscription proposé :**

L'inscription est faite en début d'année scolaire sur une fiche éditée et transmise par la Mairie pour une année scolaire. Les parents s'engagent sur l'année pour le ou les jours choisis. Cf annexe 4 : fiche inscription

- **Tarification :**

La mise en place des TAP s'est appuyée sur la volonté de ne laisser aucun enfant livré à lui-même. Les élus ont veillé à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves et ont donc choisi la gratuité pour les TAP.

- **Modalités d'information des familles :**

Envoi d'un courrier en début d'année scolaire expliquant les nouvelles dispositions et la fiche d'inscription aux TAP. Ces documents sont également mis en ligne sur le site de la ville. Une réunion d'information à l'ensemble des parents est organisée à la rentrée scolaire. Cf annexe 5 : mode d'emploi

- **Concertation pour la définition du PEDT et des TAP**

6 février 2013 :	Réunions des élus, services municipaux, directeurs des écoles.
2 octobre 2013 :	Réunion des élus, services municipaux et directeurs des 4 écoles.
7 octobre 2013 :	Réunion des élus et de l'ensemble du personnel communal affecté dans les écoles et du service des affaires scolaires.

14 octobre 2013 : Réunion des élus et des représentants des parents d'élèves.

28 janvier 2014 : Réunions des élus, services municipaux, des présidents d'associations, des représentants des parents d'élèves et des enseignants.

12 juin 2014 : Réunions élus, services municipaux, intervenants dans le cadre du CEL et représentants DJSCS.

1er septembre 2014 : Réunion des services municipaux et des intervenants TAP.

11 décembre 2014 : Réunion des services municipaux et intervenants TAP (bilan 1er trimestre de fonctionnement).

11 février 2015 : Réunion élus, services municipaux, enseignants et associations parents d'élèves (école Jean Jaurès).

Mai 2015 : Entretien individuel avec les intervenants TAP, le coordonnateur et la commune.

4 juin 2015 : Réunion directrice Jean Jaurès, coordonnateur TAP, service des affaires scolaires et Directrice Générale des Services de la ville de Fumel.

9 juin 2015 : Réunion direction et personnel enseignant de l'école Jean Jaurès.

- **Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT :**

- Les associations sportives et culturelles du territoire composées d'éducateurs sportifs et d'enseignement de danse ;
- Les services de la ville : service des affaires scolaires, secrétariat général, ATSEM, médiatrice culturelle, bibliothécaire, éducateur sportif ;
- Les enseignants ;
- Les parents d'élèves ;
- Des intervenants extérieurs selon les besoins.

III. CONTENU DU PEDT

1. Les axes prévus dans le PEDT

Tous les axes prévus dans le projet éducatif territorial s'inscrivent dans le projet municipal depuis plusieurs années et sont voués à être amplifiés. Ils sont repris également par l'intercommunalité, qui grâce à sa compétence Culture, Enfance et Jeunesse, développe et renforce à l'échelle d'un territoire plus vaste, les actions menées.

❖ **Développer des pratiques sportives.**

Le constat a été fait depuis plusieurs années du nombre croissant d'enfants en surpoids du fait de mauvaises habitudes alimentaires et de l'augmentation de la sédentarité.

La ville de Fumel a travaillé en étroite collaboration avec Fumel Communauté et la commune de Monsempron-Libos en vue d'améliorer la qualité des repas fournis dans les écoles. Depuis 4 ans, le prestataire des repas est commun et doit respecter un cahier des charges exigeant, favorisant la qualité nutritionnelle des repas servis. Par ailleurs, la municipalité prend à sa charge une partie du coût du repas afin de proposer aux familles un tarif accessible à tous.

Une opération de sensibilisation sur l'importance du petit déjeuner est menée chaque année dans l'ensemble des écoles.

Parallèlement, la ville de Fumel entend promouvoir le sport dans l'école et après l'école. En témoigne le recrutement d'un éducateur sportif mis à disposition des écoles lors des rencontres sportives.

Le CEL de la ville intégrait déjà cette dimension.

Favoriser la place du sport dans les TAP, c'est faire connaître de nouvelles disciplines, c'est créer des passerelles vers les Clubs sportifs, mais c'est aussi l'opportunité de renforcer la place du sport dans l'école.

Enfin à travers le sport, c'est promouvoir l'apprentissage du respect de l'autre, des règles et du « vivre ensemble ».

- **Développer des activités culturelles.**

Cet axe fort du PEDT s'inscrit dans le projet municipal et intercommunal depuis plusieurs années. La signature récente du Contrat Local d'Education Artistique (février 2015) résume bien la volonté politique forte.

En reprenant cet axe dans le PEDT, il s'agit d'élargir encore un peu plus la pratique et la participation des enfants à des initiatives culturelles et artistiques.
En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales et financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants de la ville une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.

- **Jouer et vivre ensemble.**

Depuis plusieurs années, un effort autour du jeu et notamment autour de la valeur éducative et pédagogique du jeu est mené.

La ville dispose d'une ludothèque qui offre un lieu d'accueil et de jeu pour les enfants du territoire et les collectivités.

Fréquenté tant par les enfants de la crèche de Fumel que par les Centres de loisirs, cet espace dédié au jeu accueille de nombreux enfants.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, l'animatrice ludothèque intervient au sein des écoles dans le cadre du CEL.

Enfin, le Conseil Municipal a validé (fév. 2012) la mise en place d'un espace ludique en milieu scolaire au sein de la garderie de l'école Jean Jaurès (annexe 6). L'expérimentation menée par la DGESCO a permis de mettre en évidence que les espaces ludiques en milieu scolaire contribuent à la réduction de la violence scolaire et qu'ils modifient la représentation que les élèves en difficulté se font de l'école. Ils leur permettent de reprendre confiance en eux tout en développant des attitudes

de coopération. A ces titres divers, ils concourent aux objectifs des programmes concernant la citoyenneté ainsi qu'à l'amélioration de la réussite de tous les élèves.

Le « vivre ensemble » est également favorisé par la municipalité avec la mise en place de projets intergénérationnels regroupant les enfants et les personnes âgées.

2. Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

- Les associations sportives de la ville composées d'éducateurs sportifs. Il s'agit de professionnels qualifiés titulaire d'un diplôme ou d'un certificat de qualification conformément aux dispositions du code du sport :
  - Basket
  - Boxe
  - Foot.
- Les enseignants
- Les conseillers pédagogiques
- La coordonnatrice REP
- Les parents et associations de parents d'élèves
- La ludothèque : 1 animatrice
- Les ATSEM : 12
- Les éducateurs sportifs : 3
- Bibliothèque municipale : 1 médiatrice culturelle et 1 agent de bibliothèque
- Ecole des arts : 1 professeur de danse
- Intervenants extérieur :
  - Association « un brin de cirque » (2)
  - « l'Atelier d'Agnès C » (1)
  - Association « Da gaba »
- Les services des affaires scolaires

L'éducateur sportif communal est nommé coordonnateur TAP et à ce titre supervise le bon déroulement des ateliers sur les écoles.

Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre des TAP seront renforcées. Une recherche d'un professeur de chant (et/ou de théâtre) est en cours.

Les équipements mis à disposition, outre les écoles, sont le Centre Culturel, le gymnase, les terrains de sport, la piscine de Fumel et le bassin d'initiation, le cinéma et la bibliothèque, la salle de ping-pong et la ludothèque.

3. <u>Les TAP</u>

Une volonté de mettre en place un parcours suivant les axes déterminés. Chaque enfant de la petite section jusqu'au CM2 devra avoir bénéficié d'une initiation aux pratiques sportives, culturelles mais également au jeu.

<u>Les objectifs sont</u> :

- Créer les conditions pour chaque enfant d'acquérir les connaissances indispensables délivrées par l'école ;
- Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant ;
- Améliorer les résultats scolaires des élèves dans les apprentissages fondamentaux à travers les projets d'école.

Cf annexe 7 (plannings TAP)

- ❖ Pour le sport :
  - Pour les enfants en écoles maternelles : motricité, initiation au basket (3 points techniques d'approche : le tir, le drible et la passe), activité multisports (endurance, maîtrise de la respiration) ;
  - Pour les enfants en écoles primaires : atelier d'initiation et de découverte du cirque (jonglerie, équilibre, acrobatie, jeu d'acteur…), découverte du basketball, ateliers multisports, boxe et football.

- ❖ Pour la culture :
  - Pour les enfants en écoles maternelles : initiation à la danse (synchronisation, sensibilisation au rythme musical, découverte du corps…), activités manuelles, animation autour du livre et des contes ;
  - Pour les enfants en écoles primaires : initiation à la danse, animation autour du livre et des auteurs (BD, documentaires, contes, nouvelles…), découverte de la poterie et des différentes techniques (une céramiste d'art propose une animation autour du modelage, sculpture, cuisson…), éveil à la culture africaine (musiques, chants, danses venus d'ailleurs).

- ❖ Pour le jeu et le « vivre ensemble » :
  - Pour les enfants en écoles maternelles : ludothèque, ateliers divers et jeux libres ;
  - Pour les enfants en écoles primaires : ludothèque (jeux de société, respect de l'autre) et espace ludique avec de nombreux jeux libres (construction, stratégie…), mise en place de projets intergénérationnels avec les personnes âgées (fabrication de pompons pour les décors de Noël).

S'agissant des plus jeunes élèves de l'école maternelle, le temps de calme et de repos nécessaire à l'enfant est préservé. Seuls les plus grands participent aux ateliers alors que les plus jeunes font la sieste sous la surveillance des ATSEM.

IV. MISE EN OEUVRE

1. Pilotage

Un comité de pilotage est mis en place pour le suivi du PEDT :

- Présidé par le Maire ou son représentant en charge des affaires scolaires ;
- Directeurs d'écoles ;
- Secrétaire REP ;
- Représentants des parents d'élèves élus aux Conseils d'école ;
- Associations impliquées dans les TAP ;
- Coordonnateur des TAP ;
- Service des affaires scolaires ;
- DGS ville.

2. Périodicité

Réunions d'évaluation tout au long de l'année scolaire, soit avant les vacances de la Toussaint, puis en février et en mai/juin de l'année N.

3. Evaluation

- Indicateurs quantitatifs : nombre d'inscrits, de participants, taux d'absentéisme, licenciés supplémentaires dans les clubs sportifs associés…
- Indicateurs qualitatifs :
  - Enquête de satisfaction ;
  - Réunion des délégués de classe.

4. Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

Le PEDT est signé pour une période de trois ans.

Il pourra être revu à l'issue de cette période pour prendre en compte les éléments recueillis lors des différentes réunions de bilan.

En outre, avant son terme et en cas de besoin, le PEDT pourra être modifié par avenant. Son renouvellement se fera par voie d'avenant.

COORDINATION DU PROJET

Elue référent : Sylvie LESCOUZERES, déléguée aux affaires scolaires.

Service porteur : Affaires scolaires.

Correspondants : Sarah RAYNAL - Responsable du service affaires scolaires.

Marie-Claire CRAYSSAC - Directrice générale des services.

Adresse : Hôtel de ville - Place du Château - 47500 FUMEL.

Téléphones : 05.53.49.59.69 ou 05.53.49.59.62.

Adresse électronique : mc.crayssac@mairiefumel.fr

Liste des annexes jointes

<u>Annexes jointes</u> :

- Annexe 1 : CLEA
- Annexe 2 : rapport d’activité bibliothèque 2014
- Annexe 3 : PEL
- Annexe 4 : fiche d’inscription TAP
- Annexe 5 : fiche mode d’emploi 2014
- Annexe 6 : Convention espace ludique
- Annexe 7 : Plannings 2014/2015 TAP